

# ACTION URGENTE

**LA MILITANTE ÉCOLOGISTE MAHFARID MANSOURIAN A ÉTÉ LIBÉRÉE**  
**Mahfarid Mansourian, militante écologiste et interprète, a été libérée sous caution le 21 février, après deux semaines de détention. Amnesty International n'a pas été informée des conditions précises de la libération de cette femme, qui pourrait plus tard faire l'objet d'une inculpation et de poursuites judiciaires.**

**Mahfarid Mansourian**, 46 ans environ, avait été arrêtée chez elle, à Téhéran, dans la nuit du 7 au 8 février 2010 par des agents en civil qui n'ont pas décliné leur identité. D'après son mari, Ghassem Maleki, ces agents avaient présenté un mandat d'arrêt général qui ne portait pas le nom de Mahfarid Mansourian mais les autorisait à arrêter toute personne « suspecte ». Pendant deux jours, personne n'a su où se trouvait cette femme, jusqu'à ce qu'elle téléphone à sa famille et explique qu'elle était détenue à la prison d'Evin, à Téhéran.

Mahfarid Mansourian, diplômée en génie civil et en éco-conception, est une militante écologiste. Elle a travaillé pour l'Agence japonaise de coopération internationale, un organe gouvernemental indépendant qui coordonne l'aide publique au développement apportée par le gouvernement japonais à d'autres pays. Elle a également déjà travaillé comme interprète pour des journalistes étrangers en Iran.

Elle faisait partie des dizaines de journalistes, étudiants, défenseurs des droits humains et membres de partis politiques arrêtés au cours des jours qui ont précédé le 31<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution islamique en Iran, le 11 février 2010. De nouvelles démonstrations anti-gouvernementales étaient prévues ce jour là, à la suite des protestations contre l'élection présidentielle contestée de juin 2009. Les importantes manifestations attendues ont été largement réprimées par les forces de sécurité, qui ont empêché le rassemblement des opposants au gouvernement ; parmi ces opposants se trouvait Mir Hossein Moussavi, l'un des candidats battus lors de l'élection. Les forces de sécurité ont passé à tabac certains manifestants et leur ont lancé des gaz lacrymogènes.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 36/10 MDE 13/022/2010. Pour plus d'informations :  
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/022/2010/fr>

Informations complémentaires sur l'AU 36/10, MDE 13/024/2010, 9 mars 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

